

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 avril 2026

Les conseillers municipaux ont été convoqués par le maire le 26/03/2026.

Etaient présents:

BOISSON Christophe, PIERKOT Joanna, BURTET Jean-Luc, BASTIDE CAUSSE Danièle, FOLLET PORTALEZ Caroline, NEGRIER Olivier, MOLIERE Anaïs, TRIAIRE Laurent, GUIBAL Régine, BALJOU Mathieu, LEONARD Sébastien, VERBEEK Henderika, PIBAROT Jean-Claude.

Absents excusés : ABRIC Bruno, AUBESPRY Anaïs,

Procurations : ABRIC Bruno a donné procuration à PIERKOT Joanna

Le maire demande l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal.

Les conseillers municipaux présents approuvent à l'unanimité le compte rendu.

M. BOISSON Christophe, maire, donne la parole à un conseiller M. TRIAIRE Laurent qui a rédigé des fiches pour expliquer aux nouveaux conseillers le fonctionnement de la comptabilité publique avec tous les sigles.

1- Compte Financier Unique 2025 :

Pour la Commune

Monsieur BURTET, premier adjoint, est élu président de séance par les conseillers municipaux. Il présente le compte financier unique de l'année 2025 du budget de la Commune.

Les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :

| | | |
|---------------------|------------------------|-------------------|
| En fonctionnement : | Dépenses | 778 248.66 Euros |
| | Recettes | 910 604.90 Euros |
| | Résultat de l'exercice | 132 356.24 Euros |
| | Résultat reporté N-1 | 0 Euros |
| | Résultat de clôture | 132 356.24 Euros |
| En investissement : | Dépenses | 554 030.91 Euros |
| | Recettes | 652 493.76 Euros |
| | Résultat de l'exercice | 98 462.85 Euros |
| | Résultat reporté N-1 | -235 199.43 Euros |
| | Résultat de clôture | -136 736.58 Euros |

Monsieur le Maire a quitté de la salle du conseil au moment du vote.

Le conseil municipal approuve le compte financier unique de l'année 2025 du budget de la Commune à l'unanimité.

Pour la Convention de délégation Eau et Assainissement

Monsieur BURTET, premier adjoint, est élu président de séance par les conseillers municipaux. Il présente le compte financier unique de l'année 2025 de la convention de délégation Eaux et Assainissement.

Les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :

| | | |
|---------------------|------------------------|-----------------|
| En fonctionnement : | Dépenses | 54 472.52 Euros |
| | Recettes | 56 368.52 Euros |
| | Résultat de l'exercice | 1 896.00 Euros |
| | Résultat reporté N-1 | -4 177.81 Euros |

Résultat de clôture - 2 281.81 Euros

Monsieur le Maire a quitté de la salle du conseil pour le vote.

Le conseil municipal approuve le compte financier unique de l'année 2025 de la Convention de délégation Eaux et Assainissement à l'unanimité.

2- Affectation des résultats de 2025 :

Pour la Commune

Monsieur le Maire reprend les résultats du compte financier unique de la Commune de l'année 2025 faisant apparaître :

- un excédent de clôture en fonctionnement de 132 356.24 euros
- un excédent de clôture en investissement de 98 462.85 euros

M. le maire rappelle que les reports de l'année antérieure sont :

- Excédent de Fonctionnement : 0 euros
- Déficit d'Investissement : - 235 199.43 euros

Ce qui porte les résultats à :

- Excédent de Fonctionnement 132 356.24 euros
- Déficit d'Investissement - 136 736.58 euros

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la façon suivante :

- au compte 002 recette de fonctionnement 0 euros
- au compte 1068 recette d'investissement 132 356.24 euros
- au compte 001 dépenses d'investissement - 136 736.58 euros

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme proposé ci-dessus.

Pour la Convention de délégation Eau Assainissement

Monsieur le Maire reprend les résultats du compte financier unique de l'année 2025 Excédent d'exploitation de 1 896 euros.

M. le maire rappelle que le report d'exploitation de l'année antérieure est de - 4177.81 euros

Ce qui porte le résultat cumulé à - 2 281.81 euros

Il propose d'affecter au 002 Déficit d'exploitation 2 281.81 euros

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le déficit de 2 281.81 euros en dépenses d'exploitation au 002 Déficit d'exploitation reporté.

3- Budgets primitifs 2026 :

Pour la Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2026.

- Fonctionnement dépenses : 826 824 Euros
recettes : 826 824 Euros
- Investissement dépenses : 550 897 Euros
recettes : 550 897 Euros

Le conseil municipal après délibération, vote à l'équilibre la section de fonctionnement pour un montant de 826 824€ et la section d'investissement pour un montant de 550 897 euros.

Pour la Convention de délégation Eau Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget de la convention de délégation Eau Assainissement de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires pour l'année 2026.

- Fonctionnement dépenses : 62 317 Euros
recettes : 62 317 Euros

Le conseil municipal après délibération, vote à l'unanimité la section de fonctionnement à équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 62 317 Euros.

4- Vote des taux des contributions directes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de voter les taux d'imposition communaux, il propose de modifier les taux pour 2026 afin d'augmenter les recettes d'environ 7000 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les taux des contributions directes et vote les taux d'imposition de la commune suivants :

| | Taux 2026 | BASES | Produit |
|-------------------------------------|------------------|----------------|----------------|
| * Taxe Foncière (bâti) : | 37.38% | 694 400 | 259 585 |
| * Taxe Foncière (non bâti) : | 33.68% | 20 300 | 6836 |
| * Taxe Habitation : | 17.97% | 356 300 | 64 015 |
| * CFE : | 22.62% | 56 200 | 12 713 |
| TOTAL | | | 343 149 |

5- Elargissement Pont de l'Arboux :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux coordonnés « D999 – Elargissement du Pont de l'Arboux - Traversée du Rey – Dissimulation des réseaux secs ».

Ce projet s'élève à 119 682.90 € HT soit 143 619.47 € TTC.

SMEG a été sollicité par la mairie de Saint André de Majencoules pour réaliser la dissimulation des réseaux secs aériens sur la RD 999 dans le cadre du projet d'élargissement du pont de l'Arboux en co-maitrise d'ouvrage avec le Département du Gard.

Il sera prévu de mettre en souterrain le réseau électrique, éclairage public et celui de télécommunications.

Le projet sur les réseaux :

- De travaux d'éclairage public 25-042-TEP-COR dont le montant s'élève à 23 259.67€HT soit 27 911.60 €TTC
- D'électricité 25-042-DIS dont le montant s'élève à 76 233.06€HT soit 91 479.67€TTC
- De génie civil Télécom 25-042-TEL dont le montant s'élève à 20 190.17€HT soit 24 228.20 €TTC

La Commune s'engage à inscrire ses participations, qui s'élèveront approximativement à :

- 11 630.00 € pour les réseaux de travaux d'Eclairage Public 25-042-TEP-COR
- 3 810.00€ pour le réseau d'électricité 25-042-DIS
- 24 230.00€ pour le réseau de génie civil Télécom 25-042-TEL

Le conseil municipal approuve le projet et vote à l'unanimité les participations et donne délégation au maire pour signer tous documents y afférents.

6- Ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de contracter une ligne de trésorerie à court terme pour un montant de 150 000 euros destinée à faciliter l'exécution budgétaire. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permettra de mobiliser des fonds rapidement et de répondre à des besoins ponctuels de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide d'accepter la proposition de demander une ligne de trésorerie de 150 000 euros et confère au maire autorisation pour signer tous documents.

7- Subvention APE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association des Parents d'élèves de l'école de Pont d'Hérault sollicitant une subvention pour son fonctionnement.

Il propose la somme de 150€ à l'APE de l'école de Pont d'Hérault.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après discussion, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 150 euros à l'APE de l'école de Pont d'Hérault.

8- Questions diverses :

Chien en divagation : Une conseillère informe le maire et le conseil municipal qu'un chien à la Rouvierette se promène en liberté dans le hameau et va dans les jardins des voisins.

Le maire indique qu'un arrêté a déjà été pris interdisant la divagation des chiens, il propose de l'afficher à nouveau.

Route Du Saury : Des personnes ont interpellés le maire au sujet de nids de poule présents sur la route du Saury. Le maire indique qu'il demandera aux agents communaux de les reboucher quand ils recevront l'enrobé à froid.

Publication : Les conseillers souhaitent faire des publications pour tenir informer la population.

La séance est levée à 20h45